Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 14 septembre
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**3 septembre 2026**	
Date d'affichage	**3 septembre 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**29**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Noëlle LE MAULF et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Sabahat AYDAR, Didrik JANIN-HAMEL et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Yann DRUET, Ayhan AYDAR, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Sonia CANTELOUP.

N° 2026-115 - RACCORDEMENT D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX D'IFS AU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN (RCU) CAEN SUD – TRAVAUX DE RÉSEAUX SECONDAIRES - MISE EN PLACE D'UNE GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT (GTB) CENTRALISÉE

Dans le but d'optimiser la gestion du chauffage et dans une optique d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux, la Ville d'Ifs a souhaité réaliser des travaux sur les installations secondaires de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de régulation GTB dans cinq bâtiments de la Ville d'IFS concernés par le raccordement du Réseau de Chaleur Urbain (RCU). Ces travaux permettent d'une part d'interconnecter les réseaux d'eau existants avec la nouvelle source de productions de chaleurs et d'autre part de mettre en place une GTB qui servira à gérer plus finement l'occupation des bâtiments et générer des économies d'énergie.

Les cinq bâtiments concernés sont les suivants :
- centre socio-culturel « Atelier 860 » ;
- Ecole élémentaire Simone Veil ;
- Ecole maternelle Simone Veil ;
- Centre de loisirs ;
- Restaurant scolaire « Petit Prince ».

Afin de sélectionner les prestataires chargés des travaux, compte tenu des seuils de procédure et du fait qu'une précédente consultation lancée le 27 mai 2026 avait été déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre, une procédure négociée a été lancée en application du Code de la commande publique.

Le délai d'exécution est fixé à 5 mois maximum à compter de la réception par le titulaire de la notification/ordre de service prescrivant le commencement des travaux, période de préparation incluse de 15 jours.

En tout état de cause, la remise en service de l'eau chaude sanitaire (ECS) du restaurant scolaire « Petit Prince » devra impérativement être opérationnelle pour début septembre 2026, ainsi que le chauffage de l'ensemble des bâtiments pour le 15 octobre 2026.

Compte tenu de l'intervention d'un seul corps de métier, le marché ne comporte pas de lots.

Dans le cadre de la consultation, il a été demandé les prestations supplémentaires éventuelles (PSE/option) OBLIGATOIRES suivantes :
PSE 1 : Adoucisseur / traitement permanent de l'eau d'appoint ;
PSE 2 : Remplacement ou ajout de pompes de circulation hors base ;
PSE 3 : Traitement complémentaire des réseaux chauffage après analyse d'eau ;
PSE 4 : Supervision GTB type Siemens Desigo CC Compact ou équivalent technique.

Dans ce contexte, 5 entreprises ont été sollicitées par mail en date du 6 juillet 2026 pour répondre à ce marché négocié.

- OZENNE ;
- JANNELEC ;
- ELAIRGIE ;
- FOUCHARD ;
- VIRIA.

La date limite de remise des offres était fixée au 14 août 2026 avant 16h00.

Les critères de sélection des offres prévus dans la procédure étaient les suivants :

1/ Prix des prestations au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement : 60 %
2/ Valeur technique au vu du mémoire technique remis par le candidat : 35 %

La valeur technique est décomposée en sous critères :

1 - Moyens mis en œuvre pour l'opération (moyens techniques et humains dédiés au projet et référence en adéquation avec les compétences décrites) 10 % ;
2 - Conformité du programme d'exécution (méthodologie pour respecter le planning d'exécution, le planning détaillé, le planning détaillé par tâche) 20 % ;
3 - Qualité des matériels et accessoires utilisés pour l'opération (5%).

3/ Dispositions spécifiques mises en place par le prestataire sur le chantier en matière de développement durable : gestion des déchets (tri, circuit de traitement, maitrise des besoins en énergie, dispositifs mis en place pour réduire l'empreinte carbone ...) : 5 %.

A la date et heure limites fixées, 1 pli a été reçu :

- La société VIRIA ;

Le rapport d'analyse des offres réalisé par la maîtrise d'œuvre OPTIMAL ENERGY INGENIERIE a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2026 pour l'attribution du marché de travaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande Publique ;
VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 septembre 2026 portant sur le raccordement d'équipements municipaux d'Ifs au RCU – travaux de réseau secondaire - mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB) centralisée ;
VU l'avis de la commission « Patrimoine, Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 9 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'après analyse des plis, l'ensemble des candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT qu'après analyse de l'offre au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de consultation, et rappelés ci-dessus, l'offre de la société VIRIA est apparue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société VIRIA domiciliée au 4 quai de Normandie – CS 65366 – 14053 CAEN cedex 4 pour le marché de raccordement d'équipements municipaux d'Ifs au RCU – travaux de réseau secondaire - mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB) centralisée pour un montant de l'offre de base de 119 455,71 € HT soit 143 346,85 € TTC.
De plus, la PSE 2 pour un montant de 21 010,15 € HT soit 25 212,18 € TTC et la PSE 4 pour un montant de 3 351 € HT soit 4 021,20 € TTC ont été levées soit un montant total offre de base et PSE de 143 816,86 € HT soit 172 580,23 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 14 septembre 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Sonia CANTELOUP

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 17/09/2026
Affichée le : 17/09/2026

Acte à classer

2026-115

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-09-17T10-00-58.00 (MI272472130)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260917-2026-115-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : T2026-006 - Raccordement d'équipements municipaux au Réseau de Chaleur Urbain (RCU) Caen Sud - Travaux de réseauX secondaireS - Mise en place d'une gestion technique du bâtiment (GTB) centralisée

Certifié Conforme

Date de décision : 17/09/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Marché négocié

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-115.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **17/09/26** à **10:00**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **17/09/26** à **10:00**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **17/09/26** à **10:06**	